

le saviez-vous

« LES EPLAAD NOMINÉES »

par la Commission européenne aux Emas Awards 2010

Les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) - la SPLAAD (Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) et la SEMAAD (Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) - présidées par Pierre PRIBETICH, Vice-président du Grand Dijon et Maire-adjoint de Dijon, figurant parmi les cinq entreprises françaises qui ont été sélectionnées par la Commission Européenne pour concourir aux Trophées EMAS 2010 (Eco-management and audit Scheme Awards) qui ont été décernés le 25 novembre dernier à Bruxelles. Les EMAS AWARDS constituent la reconnaissance la plus prestigieuse accordée depuis 2005 par la Commission Européenne aux entreprises privées et organismes publics d'Europe parmi les acteurs les plus méritants pour leur gestion et leur performance environnementales. Pour nous en dire plus, nous avons rencontré leur Directeur Général, Thierry LAJOIE.



« RENCONTRE AVEC THIERRY LAJOIE »

Directeur Général des EPLAAD

Pourquoi avoir choisi de réunir la SEMAAD et la SPLAAD sous la bannière EPLAAD ?

Après sa réélection municipale en 2008, le Sénateur-Maire de Dijon François Rebsamen m'a proposé de devenir Directeur Général de la SEMAAD. La volonté politique est à ce moment là d'accroître la rapidité et la quantité de production de nouveaux quartiers d'habitat et d'activités dans l'agglomération dijonnaise. Pour cela, le Sénateur-Maire m'a demandé de réfléchir au dispositif d'entreprise publique locale le plus adapté au contexte du territoire. Je lui ai ainsi proposé la création d'une Spla vouée à l'aménagement des quartiers d'habitat et des parcs d'activités économiques structurant de l'agglomération. Constituée le 4 août 2009, la SPLAAD est venue compléter (et non se substituer à) la SEMAAD, créée en 1961, qui elle, intervient comme entreprise évoluant dans le secteur économique concurrentiel sur le territoire plus large, des 116 communes du Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire dijonnaise.

Mutualiser les ressources humaines et matérielles de fonctionnement (administration, droit, marché, finance, communication, certification et qualité, développement durable) de chaque structure m'est ensuite apparu essentiel et judicieux. C'est pourquoi, un groupement d'intérêt économique (GIE) a été formé. Enfin, pour que tout fonctionne correctement et de la façon la plus performante, un management commun à cet ensemble s'est révélé évident. C'est ainsi qu'est née l'enseigne des « Entreprises publiques locales d'aménagement de l'agglomération dijonnaise », effectivement composée d'une Spla, la SPLAAD ; de la Sem historique de la ville de Dijon, la SEMAAD ; de filiales de Sem (en particulier des filiales de promotion immobilière par projet) et du GIE.

Cet ensemble a des conseils d'administration différents et des fonctionnements juridiques autonomes. La Spla a un mode de gouvernance « in house » alors que la Sem affiche un mode plus entrepreneurial. La stratégie de

chacune des deux entreprises a été positionnée de façon à ce qu'il n'y ait aucune auto-concurrence mais une complémentarité. Toutes deux présidées par le même élu, les sociétés partagent la même direction. Avec ce système intégré, l'agglomération dijonnaise dispose, d'un dispositif dont l'architecture imaginée fait vivre dans le même groupe d'Epl des outils différents. Notre force réside ainsi dans la possibilité de proposer l'intervention de l'outil le plus adapté au contexte de l'opération d'aménagement, au territoire ou encore à la volonté de la collectivité. Les EPLAAD nous permettent de nous créer une « agilité » d'intervention sur le marché et par conséquent d'offrir des opportunités supplémentaires de développement au territoire. Nous évoluons bien dans l'esprit de la « gamme » ou de la « boîte à outils » que la Fédération des Epl promeut.

Pourriez-vous revenir sur votre nomination aux Emas Awards 2010 ?

L'ambition du Sénateur-Maire François Rebsamen est que l'agglomération se dote d'un grand programme d'aménagement urbain, avec l'objectif de devenir une référence européenne en matière d'écologie urbaine. Pour cela, les règlements urbains (PLH, PADD, PLU) ont été refondus. Quant à elles, la SEMAAD et la SPLAAD ont adopté un projet stratégique d'entreprise entièrement fondé sur le concept d'aménagement durable : le POSADER (Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Economique et Responsable) qui repose sur plusieurs principes parmi lesquels compacité, courtes distances, multi-activités, mixité sociale, qualité environnementale et fonctionnelle et gouvernance participative. Nous avons défini un système de management environnemental qui a pour vocation d'organiser l'application de l'ensemble des principes qui figurent au POSADER dans chaque opération d'aménagement.

Avec ce système et le recrutement d'un directeur du développement durable et de la qualité, nous avons

pu nous engager dans un dispositif de certification et de labellisation. La SEMAAD et la SPLAAD ont ainsi été les deux premières Epl en France certifiées ISO 14001 pour l'ensemble de leurs opérations d'aménagement. Un engagement qui a incité le Ministère du développement durable à proposer que la Sem et la Spl soient enregistrées Emas. Une labellisation acceptée par la Commission européenne, ce qui a constitué une première pour des Epl. En 2009, un appel à projet sur les éco-quartiers avait été lancé par le Ministère. Notre projet « Heudelet 26 » a été mentionné parmi les plus exemplaires, ce qui nous a valu d'intégrer le club éco-quartier du Ministère du développement durable. Nous avons entre temps obtenu le label DISCERNNO, décerné par le CEEP qui récompense les entreprises publiques européennes dont le niveau de RSE est le plus élevé. Et nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre que l'Union Européenne nous avait sélectionnés dans la catégorie « petites organisations publiques » comme une des entreprises en Europe les plus abouties au plan de la stratégie environnementale. Nous n'avons pas remporté de trophée mais nous sommes extrêmement fiers d'avoir été la seule entreprise française à figurer parmi les finalistes dans notre catégorie.

Vous venez tout juste d'adhérer à l'ADEPL. Pourquoi ? Quel est, selon vous, son rôle et que pensez-vous de la nouvelle dynamique impulsée par l'association ?

Dans un paysage en perpétuel mouvement, il me paraît primordial que les directeurs aient leur association, un lieu privilégié pour échanger, partager et mutualiser leur expérience. L'association doit être un réseau de solidarités qui permet de progresser ensemble.

Je me réjouis de la nouvelle dynamique animée par l'association ; je suis d'ailleurs de ceux qui l'ont rejoint quand ils ont constaté que ce dynamisme était renaissant. Mais je suis aussi attentif à ce que la multiplicité des actions de l'ADEPL ne finisse pas par en faire une « Fédération bis » qu'elle ne doit pas être.

ils nous ont rejoints

Didier RESSEGUIER Directeur de la SAMDIV

L'homme : Didier RESSEGUIER, 51 ans, a pris ses fonctions à la SAMDIV en juin 2007. Cet ex-secrétaire général de la délégation France Est et directeur qualité d'Icade G3A, a également été responsable du centre de prestations de gestions Nord Pas de Calais de la SCET, Responsable administratif et financier de la SENIM (Société d'Aménagement et d'Équipement de la ville de Nîmes) et Responsable du GIE administratif et approvisionnement de la centrale de Narbonne au sein du groupe Intermarché.

L'Epl : Depuis plus de 40 ans, la Société d'aménagement du district de Villefranche-sur-Saône (SAMDIV) intervient dans tous les métiers de développement urbain pour la région Beaujolais Val de Saône: aménagement de nouveaux quartiers d'habitation, de secteurs d'activités, restructuration urbaine, rénovation et réhabilitation. Forte de ses diverses expériences, la SAMDIV affiche également une compétence dans la gestion d'équipements publics puisqu'elle assure notamment depuis 1996 la gestion du centre aquatique « Le Nautille » de Villefranche-sur-Saône.



Marie-Paule ROBINEAU Directrice Générale d'Aménagement 77

La femme : Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Marie-Paule ROBINEAU a été nommée Directrice Générale d'Aménagement 77 en octobre 2009. Après avoir débuté sa carrière au sein de diverses Sem, elle intègre, en 1992, le groupe Caisse des Dépôts dans lequel elle occupera diverses fonctions : Responsable de la mission économie mixte au Crédit Local de France, chargée de mission au sein de la direction des Collectivités Locales à la CDC, directrice régionale Ile de France de la SCET puis directrice régionale de la CDC Picardie. Avant de rejoindre Aménagement 77, Marie-Paule ROBINEAU occupait depuis 2004 le poste de Directrice de projet au sein de la Direction Secteur Public, Logement Social Economie Sociale de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

L'Epl : Société d'économie mixte, Aménagement 77 accompagne les collectivités locales et territoriales seine-et-marnaises dans leurs projets d'aménagement. Ses domaines d'intervention vont de la construction d'équipements publics au développement économique, en passant par la politique de la ville ou le développement des territoires. Aménagement 77 est certifié ISO 9001 et 14001. L'Epl est également propriétaire du golf public de Lésigny, qu'elle exploite à travers sa filiale LSG SAS et est actionnaire de la SAS IE 77 dédiée au montage et au portage d'opérations d'immobilier tertiaire et d'activité.



Olivier SUBRA Directeur Général de Béarnaise Habitat

L'homme : Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières, Olivier SUBRA, 44 ans, est Directeur Général de Béarnaise Habitat depuis le 1^{er} janvier 2004. Auparavant, il occupait le poste de Responsable Administratif et Financier au sein de l'Epl.

L'Epl : Créée en 1957, Béarnaise Habitat, organisme de logement locatif social, contribue depuis plus de 50 ans au développement urbain de l'agglomération paloise : construction et gestion de logements sociaux, revitalisation du centre ville, conduite et suivi d'opérations majeures de renouvellement urbain, assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités, traitement de la demande spécifique de l'Etat ou des collectivités locales en matière de logement. Forte de 80 collaborateurs, la Sem affiche un chiffre d'affaires de 16,5 millions d'euros. Certifiée ISO 9001, Béarnaise Habitat gère 3600 logements en propriétés répartis sur 11 communes, 400 logements étudiants, 490 garages et 60 locaux commerciaux/bureaux.



Cette association est la vôtre,
rejoignez-nous !